

L'école maternelle est la première étape du système éducatif de l'Education Nationale.

L'école n'est pas une garderie, durant ces 3 ou 4 années, des activités motrices, manuelles, langagières, logiques seront proposées à votre enfant. Ainsi il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie en groupe.

Ces années sont d'une grande importance car elles préparent votre en-fant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises. Aussi est-il nécessaire que votre enfant fréquente, régulièrement l'école dès la petite section, surtout le matin.

Le règlement applicable aux élèves de l'école de la Petite section à la GS a été révisé après consultation du Conseil d'Etablissement réuni le 02 juin 2015. Ce règlement a pour but de favoriser un climat de travail nécessaire à la réussite de toute scolarité, et d'établir les règles de vie indispensables à la vie de communauté, dans le respect de l'identité de chacun de ses membres, conformément aux objectifs définis dans le projet éducatif du Centre Scolaire Saint Paul. L'inscription à l'école Saint Paul suppose l'acceptation par l'élève et par ses parents de ce règlement. Sa mise en œuvre repose sur l'action de tous les membres de la Communauté Educative de l'école.

Je suis élève au Centre Scolaire Saint Paul.

Pour profiter de tout ce que peut m'apporter l'école, je dois respecter ses règles.

# QUELQUES REGLES DE VIE EN COMMUN A L'ECOLE MATERNELLE SAINT PAUL

## I. DANS L'ECOLE

- Mes parents doivent veiller à ce que j'arrive à l'heure pour que je puisse commencer à travailler à 8 H 30 et 13 H 30 et ainsi respecter le travail des enseignants et de mes amis.
- J'arrive le matin après avoir pris mon petit-déjeuner (les tétines, biberons sont interdits à l'école).De même, je ne prends pas mon goûter dans les locaux à la sortie (16h30)
- Mes parents évitent d'accaparer les enseignants au moment de l'accueil et de la sortie.
- Je veille à passer systématiquement aux toilettes avant d'entrer en classe.
- Je suis poli(e), j'apprends à dire "bonjour", "s'il vous plaît ", "merci ", "pardon ", "au revoir ". « Monsieur, Madame ».
- Mes parents doivent marquer mon nom sur tous les vêtements que j'enlève à l'école.
- Merci de m'habiller de façon adaptée car, j'utiliserai du matériel salissant.
- Les salopettes, **les couches** et les bretelles **sont interdites**. Les pantalons à ceinture élastique et les chaussures à scratch sont vivement conseillés

- Je n'apporte ni bijoux, ni jouets.
- Le port du tablier en tissu (marqué au nom de l'enfant) est obligatoire.

#### II. LA VIE DE CLASSE

- J'ai toujours ma pochette pour communiquer les circulaires à mes parents.
- Je mets mon tablier tous les jours et le rapporte propre chaque lundi.
- Je respecte le code de classe.
- Je prends soin du matériel scolaire (bureaux, chaises, tables, murs, livres, fournitures, jeux...)
- Le soir, je laisse ma classe propre et bien rangée par <u>respect</u> pour les personnes qui entretiennent les locaux.
- Pour mon anniversaire, j'ai le droit d'apporter un gâteau du commerce, emballé. Les bonbons sont interdits.

### III. AU RESTAURANT SCOLAIRE

- Je respecte la nourriture, je ne gaspille pas, je fais l'effort de goûter à tout.
- Je me tiens bien à table. Je ne parle pas la bouche pleine et je mange proprement.
- Je mange seul avec une fourchette.

### **IV DANS LA COUR**

- Je respecte l'environnement et la propreté de la cour (pelouses, arbustes, plantations).
- Je demande l'autorisation avant d'aller aux toilettes.

### V. RECOMMANDATIONS GENERALES

- Seuls les enfants <u>propres</u> sont acceptés à l'Ecole (couches interdites, même pendant la sieste).
- La pédiculose du cuir chevelu (poux) est le fléau des lieux accueillants un jeune public et plus particulièrement celui des écoles.
  - Merci de vérifier régulièrement et minutieusement la tête de votre enfant et de prévenir sans aucune gêne l'enseignante en cas d'infestation.
  - Nous vous demandons de traiter avec soin et sur le long terme. Seule une collaboration et un travail d'équipe permettront de traiter au plus vite ces indésirables.
- Malade ou contagieux, je ne peux en aucun cas être admis à l'école.
- L'administration de médicaments est interdite à l'école, sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Mes parents signalent par écrit au secrétariat de l'école tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou autre fait important. En cas d'absence, mes parents préviennent immédiatement l'accueil : **2** Royale 03 20 55 10 20 Colbert 03 20 57 32 92 Ou envoie un mail à Mme Lamarre, secrétaire de l'école : Secretariat-ecole @saintpaul-lille.fr Si mon absence est supérieure à une semaine, je remets à mon enseignante un mot, indiquant <u>le motif et les dates de mon absence</u> ou un <u>certificat médical</u> (à classer dans le registre d'appel de l'Inspection Académique suivant la loi). Des personnes " autres " que mes parents, venant me chercher à l'école, doivent avoir une autorisation écrite de ces derniers, pour me prendre en charge et présenter une carte d'identité. Si je ne suis pas repris à 11 H 40, je déjeune au restaurant scolaire (repas facturé à mes parents). Les goûters ne sont pas autorisés sur le temps scolaire, selon les lois en vigueur (sauf sur temps de garderie du soir). Si je ne suis pas repris à 16h40, je vais à la garderie (le service de garderie est facturé à mes parents).

Je m'engage avec l'aide de mes parents et de mes enseignantes à suivre ces règles.

Signature de Maman:

Signature de Papa:

Signature de l'enseignant(e):

Signature du Chef d'Etablissement: